# La Viande peut baisser

## Des mesures sont à prendre

On nous écrit :

Depuis quelques semaines, la presse, tant celle de Paris, que celle de province, mène une campagne acharnée pour la baisse de la viande fraîche.

J'ai eu l'occasion, dans ces mêmes colonnes, il y a huit jours, de dire aux lecteurs les raisons de la cherté de la viande. Je me suis expliqué bien clairement, cependant, et si j'ai été compris par le consommateur, je ne l'ai pas été par la presse qui persiste dans cette grosse erreur, c'est-à-dire d'accuser tantôt le commissionnaire, tantôt le chevillard d'être la cause des hauts cours de la viande.

Les motifs invoqués sont tout simplement un masque derrière lequel s'abrite l'impuissance des services compétents — ou pour mieux dire, incompétents.

Il n'y a qu'un seul moyen de réagir, c'est de s'attaquer à la source.

Il y a six mois, la viande fraîche coûtait, sur pied, 4 fr. 50 la livre; on vendait les cuirs 700 francs; les abats 110 fr.; et les suifs, 400 fr.

Aujourd'hui, la viande fraîche coûte de 5 fr. à 5 fr. 20; on vend les cuirs 290 à 300 fr.; les abats 70 fr.; les suifs, 260 fr.

Ajoutez à cela une différence de rendement par suite de la fièvre aphteuse.

Cela représente une différence environ de 400 francs par tête de bétail.

Qui en souffre ? Ce n'est certes pas le producteur, car il ne s'intéresse pas à ces détails. C'est le boucher en gros, qui ne peut récupérer la perte et qu'on accuse, à tort, de vouloir spéculer sur la viande.

Autrefois, c'est-à-dire avant la guerre, on voyait les marchés de la Villette très chargés en novembre et décembre; c'était le déparcage; il fallait réaliser pour payer le propriétaire.

A présent, le producteur qui a amassé des bénéfices incroyables depuis six ans, n'a nullement besoin de vendre pour payer le fermage. Il garde son bétail dans un but spéculatif. Il ne l'engraisse pas; il le maintient avec du fourrage et quelques betteraves, avec l'espoir de le vendre très cher pour l'embouche au printemps.

Comme conséquence, on voit des marchés de 3.300 bœufs, lundi 6 décembre; 1.653, jeudi 9 et 4.300, lundi 13, et au lieu de voir les prix s'abaisser on les voit augmenter chaque marché, mais il faudra bien un jour que la situation change — et il ne serait peut-être pas étonnant de voir une formidable débâcle au printemps prochain.

Qu'on surveille donc les producteurs — et puisque pendant un certain nombre de mois, le marché de la Villette avait été soumis à une taxe plus ou moins variable, il faut imposer des cours aux premiers vendeurs, c'est-à-dire les propriétaires et producteurs.

M. le préfet de police se plaint qu'il n'est pas suffisamment armé pour réagir. Eh bien, si le moyen que j'indique ne suffit pas, un autre peut être envisagé; certes, il est brutal, mais qui veut la fin, veut les moyens. C'est le recensement du bétail par commune, l'interdiction de le resserre et l'application de la loi sur les spéculations illicites.

Avec des moyens aussi énergiques, on arrivera à un résultat.

Mais osera-t-on un jour toucher non aux cultivateurs, mais à leurs puissants syndicats, que l'on protège au-delà de toutes limites ?

A. BARBAUT.

# A propos du Statut Fiscal des Régions Libérées

**UNE QUESTION DE L'UNION INTERSYNDICALE DES GROUPEMENTS COMMERCIAUX DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE AUX DEPUTES DU NORD.**

L'Union Intersyndicale des Groupements Commerciaux de l'arrondissement de Lille, a adressé aux députés du Nord, la lettre suivante :

Monsieur le Député,

Vous connaissez l'émotion intense soulevée dans nos régions par l'interprétation inattendue autant qu'inacceptable du § 2 de l'article 5 du Statut fiscal des Régions Libérées.

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil d'Administration de l'Union Intersyndicale a été unanime à exprimer ses regrets d'avoir à constater que la plupart des Elus des départements libérés ne siégeaient pas à la Chambre le jour du débat sur le Statut fiscal.

Il nous est permis de croire que si Messieurs les Députés avaient suivi de plus près l'étude de cette importante question, nous ne serions pas, à l'heure actuelle, dans une aussi fâcheuse situation.

Quoiqu'il en soit, afin de bien établir les responsabilités, le Conseil d'administration de l'Union Intersyndicale vous prie de vouloir bien répondre aux deux questions suivantes :

1. — Etiez-vous présent à la séance de la Chambre des Députés au cours de laquelle a été discuté et voté le Statut fiscal ? (Séance du 3 décembre 1920).

2. — Connaissiez-vous au préalable l'interprétation donnée au § 2 de l'article 5 du Statut fiscal ?

Nous sommes convaincus que ces questions ne sauraient vous embarrasser, aussi espérons-nous, Monsieur le Député, que vous voudrez bien nous faire l'honneur d'y répondre.

Nous avons le devoir de vous informer que votre réponse sera rendue publique et qu'il en sera donné lecture au cours de l'Assemblée générale qui aura lieu au début de la semaine prochaine.

A vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de notre parfaite considération.

L'UNION INTERSYNDICALE.

## La bombe au Sénat Roumain a tué le Ministre de la Justice

Bucarest, 14. — Le ministre de la Justice, blessé grièvement lors du récent attentat au Sénat roumain, est mort hier.

# Le Fromage peut baisser

## Mais il faut encore attendre

Une visite rendue hier à plusieurs gros négociants lillois, qui travaillent particulièrement dans l'alimentation, nous a permis de nous rendre exactement compte de la situation dans laquelle se trouve cette branche importante du commerce.

« Comment vont les affaires » C'est par cette courte phrase que dix fois de suite nous commençons notre conversation, avec dix interlocuteurs différents.

Et toujours nous revient la même réponse, la réponse brève et édifiante, la réponse significative :

— Ça ne va pas !! Non, ça ne va pas !

Dans l'alimentation, nous dit-on, seuls le sucre et les huiles ont subi une baisse assez sensible. Quant aux autres denrées, elles se maintiennent à leur cours excessif, sans prévision de changement.

Le sucre, en effet, qu'on payait il y a quelques mois à peine 5 fr. 20 et 5 fr. 50 le kilo, se vend actuellement 3 fr. et 3 fr. 50. Quant aux huiles, elles ont baissé de près de 50 pour cent dans le gros commerce. Les prix des produits dérivés de ces deux articles, confitures, savon, etc., se baseront sans nul doute sur les fluctuations des cours du produit initial, mais il n'en sera malheureusement pas de même pour toutes les denrées.

Prenons par exemple la sardine, nous dit un grossiste bien connu à Lille. La pêche s'est terminée en septembre. La « récolte » est donc faite, si l'on peut s'exprimer ainsi. Il va de soi que le fabricant de conserves n'a pas attendu la dernière minute pour se munir d'huile, de boîtes en fer blanc, de caisses d'emballage, etc. Toutes ces marchandises ont donc été achetées aux cours élevés, et ne peuvent par conséquent être cédées à la baisse.

Les cours du poisson s'étant, d'autre part, maintenus, comment peut-on compter sur une baisse prochaine ? Ce qui est vrai pour la sardine, l'est également pour le maquereau, le thon et tous les poissons en général, de conserves ou de salaison.

Les pêcheurs et matelots doivent vivre. Les salaires des marryeurs et des saleurs ont augmenté avec le coût de la vie. Les frais de transport ont triplé, une caisse d'emballage qui, avant guerre, était facturée 18 centimes, l'est aujourd'hui 50. La production, par contre, a-t-elle augmentée ? Elle est restée stationnaire ou tout au moins ordinaire.

Donc, pas de baisse en perspective.

### Les beurres et les fromages

Parlons des fromages et des beurres, nous dit un autre négociant, qui fait en grand le commerce de ces denrées.

Les beurres, si étonnant que cela puisse vous paraître, à un moment où on ne parle que de baisse, viennent de subir, dans le gros commerce, une hausse, très sérieuse. Jugez plutôt.

Et notre interlocuteur nous exhibe des télégrammes émanant de grossistes de Saint-Lô, en Normandie, dans lesquels ces derniers annoncent qu'ils ne pourront tenir leurs engagements sur les accords conclus antérieurement.

Les beurres fins de Normandie, qu'on pouvait vendre ces temps derniers à 13 fr. 10 et 13 fr. 20 le kilo, se paient actuellement de 16 fr. 40 à 17 francs, au départ de Saint-Lô, marchandise prise en gros.

Si les prix sont déjà si élevés pour nous, que deviendront-ils après avoir été majorés des frais de transport, des impôts sur le chiffre d'affaires et des bénéfices prélevés par les intermédiaires ?

Pourquoi cette hausse subite, demandons-nous ?

Il est incontestable que le lait se raréfie. Le cheptel n'étant pas encore reconstitué. D'autre part, la production de lait diminue tous les ans, en hiver. Ce n'est donc pas en ce moment qu'on peut compter sur une baisse du prix du beurre.

Il en va de même pour les fromages Maroilles, de gruyère, de Brie, de Hollande, etc., dont la fabrication en plus ou moins grande quantité, de même que les prix, dépendent presque essentiellement de la production.

Une légère baisse pourrait cependant ne pas tarder à se manifester sur les fromages de Hollande, le gouvernement néerlandais ayant supprimé ces temps derniers les taxes d'exportation. Cette baisse pourrait atteindre de 1 fr. 50 à 2 francs le kilo, mais elle ne se produira vraisemblablement pas tout de suite, la plupart des grossistes ayant leurs stocks à liquider.

Le client, on le sait, n'achète et ne vend que du fromage vieux; le producteur, par contre, ne vend et n'expédie que de la marchandise fraîche, d'où obligation de stocker, devant laquelle se trouvent les négociants en gros, qui veulent satisfaire leur clientèle.

Viandes de salaisons, légumes de conserves, autant d'articles dont on n'envisage pas la baisse de sitôt, nous disent en outre nos interlocuteurs.

Mais alors... La vague de baisse serait un mythe ?

Pas précisément ! la baisse se produira, c'est fatal, mais il faut attendre.

Attendre ! attendre, c'est très bien, mais encore faudrait-il pouvoir le faire ?

Que pourront les petites bourses devant une telle perspective, au seuil d'un hiver qui s'annonce rigoureux ? Vraiment, la situation ne s'améliore guère. A quand le retour aux jours meilleurs ?

Marcel POLVENT.

## Meurchin-Lens-Douvrin

**CES TROIS CONCESSIONS MINIERES SONT REUNIES**

Paris, 14. — L'« Officiel » publie ce matin un décret du ministère des Travaux Publics, autorisant la cession de la concession minière de Meurchin et sa réunion avec celles de Lens et de Douvrin (Pas-de-Calais).

# LA CRISE DE CHOMAGE

## Un Conseil Ministériel aux Industriels du Cuir

Paris, 14 décembre. — La série des consultations de M. Jourdain, au sujet de la crise actuelle de chômage, s'est poursuivie par la réception au ministère du travail, des représentants des principales organisations patronales et ouvrières du cuir et de la chaussure.

Patrons et ouvriers ont été d'accord pour constater qu'ils se sont trouvés, au début de cette saison, en présence d'une mévente qui les a obligés à envisager encore le ralentissement de leur fabrication. Les patrons, comme les ouvriers, estiment que si la fabrication de la chaussure nationale, actuellement en cours, peut apporter une atténuation à la crise, cette atténuation ne peut être que passagère. Ce n'est que par la reprise des affaires normales et par la liquidation des stocks fabriqués que l'on peut envisager une amélioration à la situation actuelle. Le Ministre a fait aux industriels du cuir et de la chaussure la même recommandation qu'il avait faite aux patrons des autres industries, de continuer à éviter, autant que possible, les licenciements, en recourant de préférence à la réduction des heures de travail.

## AU SECOURS DES CHOMEURS

**L'ETAT ET LE DEPARTEMENT SE PREOCCUPENT D'AMELIORER LEUR SITUATION**

Prenant en considération la misère croissante des travailleurs de toute catégorie, l'Etat et le Département viennent de prendre une série de mesures destinées à apporter un peu de soulagement à cette situation.

De l'Office du Travail, on nous informe, en effet, que les secours de chômage, que l'on tendait à supprimer, ces mois derniers, seront au contraire accordés plus largement et ce, jusqu'au mois d'avril 1921.

Il fut une époque où ces versements atteignirent le chiffre de 5.000.000 de francs par mois pour le Nord dévasté. Peut-être reverrons-nous cette proportion. Rappelons que les indemnités consenties sont de 1.75 par chef de famille et par jour, et de 1.50 par personne protégée.

Indépendamment de cela, vient le secours voté dernièrement par le Conseil général du Nord. Ce secours est de 100.000 francs.

Enfin, nous apprenons que le Ministère des Régions libérées vient d'attribuer une somme de 2.000.000 de francs par mois aux Bureaux de Bienfaisance du Nord dévasté, pour être employée comme secours aux chômeurs.

Ce secours sera distribué, non en espèces, mais en denrées de toutes natures, soupes populaires et vêtements.

Comme nous nous renseignons à l'Office, sur le nombre et la nature des chômeurs :

« Leur nombre s'accroît, nous dit-on, surtout dans le Textile et la Confection. La Métallurgie commence à être touchée, surtout la partie automobile. Au résumé, la situation n'est guère brillante. Il importe que des mesures soient prises pour secourir les pauvres gens ».

## La Commission Syndicale belge réclame la réquisition des usines

La Commission Syndicale Belge s'est réunie mardi, à la Maison du Peuple de Bruxelles. Elle s'est occupée de la crise du chômage.

Le secrétaire national, le citoyen Mercels, a exposé la situation et a annoncé à l'assemblée que le citoyen Wauters, ministre du travail de Belgique, allait instituer un fonds de caisse provisoire de crise de chômage qui permettra de donner une indemnité de 3 francs par jour aux chômeurs ayant épuisé leurs droits aux indemnités syndicales.

« Ce résultat n'est pas suffisant », dit Mercels, et, après un long débat, on se rallie à un ordre du jour, « dénonçant l'impuissance du régime capitaliste à rétablir l'équilibre normal des choses et conclant en faveur de la réquisition des usines et à leur remise en activité sous les ordres et le contrôle du gouvernement ».

Cet ordre du jour a été transmis au département de M. Wauters.

## Nos morts en Allemagne

**ILS NE PEUVENT ETRE RAPATRIES MAINTENANT**

Répondant dans l'« Officiel » à une question écrite de M. Fontaines, député, le Ministre des Affaires Etrangères porte à la connaissance de ce député, que le Gouvernement Allemand, invoquant des difficultés inhérentes à la situation des transports sur son territoire, n'a pas jugé jusqu'ici possible d'autoriser le rapatriement de nos soldats inhumés en Allemagne. Le Ministres des Affaires Etrangères déclare que, dès que les circonstances paraîtront plus favorables à ce point de vue, le Gouvernement Français prendra les mesures nécessaires pour que ces transports soient effectués.

## La propagande bolcheviste vient de Belgique en France

**UN ANARCHISTE ROUBAISIEN A ETE ARRETE A LA FRONTIERE**

On a procédé hier, à la frontière franco-belge, à l'arrestation du sieur Eugène Cornil, 46 ans, sans profession bien définie et domicilié à Roubaix, rue Charpentier.

Cornil, qui venait de Belgique, avait été trouvé porteur de cinq kilos de brochures et de tracts de propagande bolcheviste.

Interrogé sur la provenance de ces imprimés, l'intéressé déclara simplement les tenir d'amis belges qui l'avaient prié de les remettre à des camarades français.

Cornil, qui est assez connu dans les milieux anarchistes, a été déféré au Parquet de Lille par les soins de la gendarmerie tourquennoise.

## Collision de Tramways à la frontière

**IL Y A SIX BLESSES**

A la sortie de Quiévrain, près de Baisieux, un tram de voyageurs, composé d'une locomotive et de deux voitures, est entré en collision avec une locomotive traînant deux wagons chargés de pulpe. Le choc fut tellement violent, que les deux locomotives se télescopèrent et que les deux voitures de voyageurs se renversèrent. On compte deux voyageurs blessés grièvement et quatre autres plus légèrement. Ce sont : MM. Henri Delrive et son frère Elie, de Quiévrain, les deux machinistes; puis MM. Louis Lejeune, recéveur; Charles Descamps, de Roisin; Coutriez, chef de dépôt, et Allard, de Quiévrain.

Les dégâts matériels sont considérables. Le parquet enquête. Les blessés ont été conduits à leur domicile.

# Impressions de Congrès

Le Congrès extraordinaire de Dimanche dernier (12 décembre) avait pour l'U. D. du Nord une importance capitale eu point de vue administrative. La révision des statuts étaient en jeu. Le Congrès ordinaire de Dunkerque du 1er et 2 Août avait marqué sa volonté de jeter l'ancien règlement au creuset d'en faire sortir de nouvelles directives.

Dans le compte-rendu, forcément réduit, que nous en avons donné lundi, il nous a été matériellement impossible de donner toute l'importance que nous aurions voulu, à des détails que nous avons été obligé de sacrifier à l'ensemble, mais sur lesquels il n'est peut-être pas inutile de revenir.

Nous avons eu l'occasion hier de rencontrer notre ami Lauridan à qui nous avons demandé de vouloir bien nous donner son impression sur le Congrès lui-même et sur ce qui en découlerait dans l'avenir.

Lauridan avec sa bonne humeur et son habituelle franchise ne nous cacha ni sa joie ni ses appréhensions.

— « Trois points, dit-il, dominait le débat : 1. L'élévation de la cotisation de 0 fr. 06 à 0 fr. 10 — 2. L'obligation pour tous les Syndicats de rejoindre une Union locale. — 3. La représentation proportionnée suivant une progression limitée.

» De l'élévation de la cotisation dépendait la création d'un poste de 3e permanent. Mais il aurait fallu pour cela, que l'élévation fut portée à 12 centimes. En votant 0 fr. 10 le Congrès s'est dès la première question prononcée contre la création de ce 3e poste.

» La discussion du 2e point a permis à Delarue, de Douai, de mettre en valeur la situation précaire de certaines Unions locales. J'ai tenu à soutenir Delarue contre les Secrétaires de fortes organisations, car j'estime que la solidarité doit-être de rigueur dans les organisations syndicales et qu'il y a, au surplus, nécessité pour la vitalité même de l'organisme syndical de soutenir des groupements qui peuvent, qui doivent même logiquement se développer.

» Il ne faut pas oublier non plus que des militants, tel comme Delarue luttent, dans des conditions particulières souvent difficiles ont droit, plus que tous autres, à être soutenus dans leurs efforts.

Je suis particulièrement heureux que le Congrès l'ait compris et se soit rangé à sa motion en faveur d'un crédit de solidarité.

» Quant au 3e point, (la représentation proportionnelle), il fut l'objet d'un curieux débat. Les adversaires de la R. P. se savaient battus d'avance. Dernièrement encore la C. A. de l'U. D. avait marqué ses intentions en proposant l'incorporation de la R. P. dans les statuts de la C. G. T., à l'unanimité moins 2 voix. Par conséquent, le vote du texte de la Commission était acquis d'avance.

» Ce texte limitait à 10 le nombre de mandats qui pouvait obtenir une forte organisation. C'était en un mot, pour employer l'expression pittoresque de D'HONT, des métaux de Roubaix la « proportionnelle proportionnée. »

Lauridan ajouta : « La motion Decock sur la R. P., celle qui fut admise, prévoit que la R. P. ne jouera que pour les engagements financiers, la grève générale et la discussion des directives syndicales et il conclut : « C'est la reconnaissance formelle du droit des minorités à la représentation aux Congrès d'orientation syndicaliste et l'entrée dans les Congrès de l'U. D. du Nord des discussions de tendance. »

Nous n'avons pas à commenter cette appréciation du secrétaire de l'U. D. Nous ne pouvons que la rapporter fidèlement et souhaiter que les organisations ouvrières du Nord persévèrent dans l'esprit de méthode et de réalisation qui jusqu'à ce jour a donné des résultats tangibles et dont les effets ne pourront que se développer dans l'avenir.

A. L.

## Une cartouche de dynamite dans le foyer d'une forge

**ELLE EXPLOSA ET QUATRE OUVRIERS FURENT ATROCEMENT BRULES**

Bruxelles, 14 décembre. — Un accident mortel s'est produit mardi dans la matinée à Forest, près de Bruxelles. Un mécanicien, employé dans une petite fabrique de cette localité, M. Demeule, ayant jeté des pelletées de charbon dans le foyer de la forge qu'il était chargé d'alimenter, une formidable explosion se produisit, détruisant la forge et projetant le charbon incandescent dans toutes les directions. Demaule reçut une partie du brasier sur lui.

Atrocément brûlé, il ne tarda pas à succomber au milieu d'atroces souffrances.

Trois autres ouvriers, les nommés Delhaye, Willems, et Auecle furent renversés par l'explosion et grièvement brûlés. Leur état est inquiétant.

On suppose qu'une cartouche de dynamite se trouvait dans le charbon. Le parquet a été avisé.

# ROUBAIX

**Bureaux : 29, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51**

## Le feu dans une teinturerie

**IMPORTANTS DEGATS**

Un grave incendie a mis hier en émoi le quartier de la rue d'Isly, à Roubaix. Il se déclara sur le coup de neuf heures du soir, à la teinturerie Roussel-Motte, dans des conditions encore inconnues.

A 8 heures et demie, le patron de l'établissement, en tournée, n'avait rien remarqué d'anormal et était tranquillement parti se coucher, lorsqu'à 9 heures, Mme Roussel crut entendre une sorte de crépitement. Immédiatement, elle courut à la fenêtre de sa chambre, et remarqua une lueur du côté du générateur de la teinturerie. Quelques minutes plus tard, le personnel et les pompiers étaient prévenus. De suite, on essaya de se rendre maître du sinistre.

Les deux pompes à vapeur de Roubaix, dirigées par le lieutenant de pompiers Craie, arrivaient bientôt et se mettaient en batterie. A 10 heures, on était maître du fléau, et à 10 heures et demie, le feu était éteint. Les dégâts couverts par une assurance, s'élèvent à 150.000 francs environ. On nous dit que les quarante ouvriers de la teinturerie ne seront pas astreints au chômage. Le service d'ordre était assuré par les soins de M. Anzeau, commissaire de police du 3e arrondissement.

**TRIBUNAL DE COMMERCE**
**SCRUTIN DE BALLOTTAGE**

Les élections qui ont eu lieu le dimanche 12 décembre 1920, pour la nomination de quatre juges titulaires et de sept juges suppléants au Tribunal de Commerce de Roubaix, n'ont pas donné de résultat définitif.

En conséquence, les électeurs sont informés qu'un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 26 décembre 1920, aux mêmes lieux et heures.

**AU CHORAL NADAUD**

Lors de la dernière assemblée générale, les orphéonistes du Choral Nadaud ont décidé de donner hors de France, l'été prochain, une manifestation artistique dont le programme va être mis à l'étude.

Il a été procédé encore au renouvellement de la commission, dont voici les résultats : président : M. Jean Selle; trésorier, M. Louis Lecomte; trésorier adjoint, M. Herbaux; secrétaire, M. Marcel Echement; secrétaire adjoint, M. Arthur Prévost; archiviste, M. Armand Lefebvre : commissaires, MM. Didry, Dereupaere, Leveugle; sous-commissaires, MM. Vandaele, Lecomte, Fœlix, Scheppens, Lagasse, Veldemans, Koelig.

Une fête intime aura lieu prochainement.

**VOL**

Un vol d'une somme de 210 francs a été commis chez M. Joseph Meurisse, demeurant en garni, 1, rue de Lille.

**LE CHARBON A DOMICILE**

Aujourd'hui, mercredi, livraison aux secteurs 12 et 13.

**AU COMITE D'ALIMENTATION**

Tous les jours, aux Halles, vente libre de beurre, 18 fr. le kilo; confitures, 1 fr. 40 et 2 fr. 50 le pot; chocolat, 1, fr. 80 les 250 gr.; Chester, 7 fr. 80 le kilo; pour la vente du beurre, la carte de denrées sera exigée. — Cuirs, semelles pour femmes et enfants, 2 fr. 75 et 2 fr. 25 la paire; talons, 1 fr. la paire; demi-semelles Palla, 1 fr. la paire; vin rouge, 1 fr. 70 le litre, vente libre; mercredi 15, de 8 à 11 h., 5. jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 4. jaunes et vertes. — Pommes de terre de Merville, premier choix, 1 fr. les trois kilos; entrée au milieu des Halles. — Vente libre de chaussures de luxe et de fatigue, rue de l'Hospice.

## CRÉDIT DU NORD

L'Emprunt National a été pour le Crédit du Nord l'occasion d'un nouveau succès. Le total des souscriptions recueillies par notre grande Banque régionale atteint, en effet, 480 millions de francs.

**SPORT OUVRIER ROUBAISIEN**

Il est rappelé à tous les membres des différentes sections : Foot-ball, Boxe, Cross-Country, Gymnastique, etc... que la réunion générale aura lieu vendredi prochain 16 courant, à 7 heures précises, au siège, Bourse du Travail, 78, Boulevard de Belfort.

La Commission fait appel à la bonne volonté de tous les membres pour être présents à l'heure indiquée.

Il est rappelé de nouveau aux militants de nous envoyer leurs jeunes gens lesquels recevront chez nous un fraternel accueil.

LA COMMISSION.

**CLUB SPORTIF DE L'EPEULE**

La Commission provisoire du C. S. E. a décidé de fixer la réunion générale à dimanche prochain, 19 décembre, à 9 heures précises du matin au siège, Café Kléber Sory, 113, rue de l'Epeule, Roubaix.

Un pressant appel est fait aux jeunes gens désirant pratiquer le sport sous nos couleurs, les adhésions sont reçues les mercredi et jeudi soir, de 6 heures à 7 heures.

La Commission provisoire espère que son appel sera entendu et que les adhésions vont affluer afin de grossir nos rangs pour jeter dimanche prochain, les bases définitives de notre Club.

**« L'AIR DE PARIS » A L'HIPPODROME**

En dernière heure, nous apprenons que « L'AIR DE PARIS », l'un des plus gros succès de rire de la saison parisienne, a été choisi pour le prochain spectacle du cycle Ch. BARET.

« L'AIR DE PARIS » est déjà très attendu.

## ETAT-CIVIL

*Naissances.* — Paul Verstraete, rue Jemmapes, 5. — Charles Delemarle, rue Philippeville, c. Mœrman, 1. — Roger Blanche, rue Ommelet, 30. — Marcel Herbert, rue Longues-Haies, 359. — André Dubois, rue Bavai, 63. — Irène Procureur, rue Dampierre, c. Orange, 3. — Arthur Cottenier, rue Malesherbes, 15. — Gabrielle Quesnoy, rue Lannoy, 6. Bonte, pavillon 1. — Andréa Hoeylandt, rue d'Alger, 98, c. Scherpereel, 5.

*Décès.* — Antoine Moulard, veuf Batteur, rue Blanchemaille, 37, 86 ans. — Léon Coudron, 3 mois, rue Saint-Amand, 19. — Céline Brulois, épouse Chantraine, 67 ans, rue Balance, 126. — Pierre Verschelden, veuf Badoy, rue Blanchemaille, 37. — Marie Delwiche, 43 ans, rue de Denain, c. Flamencourt, 13. — Auguste Amant, 63 ans, rue des Trois-Ponts, 12, hôpital. — Agnès Jacques, 2 jours, rue de Lille, c. Delannoy, 1, hôpital. — Madeleine uDbois, 13 ans, rue Desaix, 57. — Mort-né, 1.

# TOURCOING

**RENVERSE PAR UN VELO**

M. Marceau Loridant, 26 ans, mécanicien, demeurant à Néchin (Belgique), 47, rue de la Gare, circulant en motocyclette, a renversé, rue des Plats, M. Louis Bogaert, 66 ans, demeurant à Tourcoing, rue de Creil, 15.

Relevé et transporté à la pharmacie Dumerie, rue Winoc-Chocqueel, M. Bogaert y reçut les soins de M. le docteur Delfosse, lequel a constaté une double fracture de la jambe droite et du bras gauche et fait admettre le blessé à l'hôpital.

**LES ACCIDENTS**

M. René Decuyper, batteur chez MM. Dassonville-Dubar, rue du Virolois, a eu un bras comprimé par l'un des batteurs de son métier : 20 jours de repos.

— M. Jean Padeau, 23 ans, manœuvre chez M. Thuilliez, rue du Moulin, a eu la main écrasée en fermant une porte de fourneau : 20 jours de repos.

**LE CHARBON A DOMICILE**

Secteur 13 : aujourd'hui, mercredi, cartes grises; demain, jeudi, cartes roses.

## ETAT-CIVIL

*Naissances.* — Marcel Deprez, rue Buffon, 12 S. — Georges Quartier, rue St-Blaise, 119 S.

*Décès.* — Marie Declercq, 45 ans, ép. Henri Nuyttens, rue de l'Espérance, 6. — Augustin Lebiane, 67 ans, trieur de laine, veuf de Marie Petit, rue Pints, c. Caltez, 6. — Victorine Durie, 34 ans, ép. de Charles Verstraete, rue St-Pétersbourg, 229. — Jeanne Masson, 8 ans, fille de Alfred, rue du Bois, 43.


**THE FASHIONABLE Tailors**

« 89, BOULEVARD DE LA LIBERTÉ, 89 »
:: :: :: à LILLE :: :: ::
« et 7, AVENUE GIRARD, 7 »
:: :: :: à VALENCIENNES :: :: ::
*accepte en paiement les BONS d'ACHAT DE LA RECONSTITUTION*


# Autour de Roubaix-Tourcoing

## WATTRELOS

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Le Comité de l'Œuvre Municipale des Consultations de Nourrissons se réunira à la Mairie, vendredi 17 décembre, à 19 heures.

PRIMES MENSUELLES D'ALLAITEMENT. — Les bons d'allocations de primes mensuelles d'allaitement seront délivrés au Bureau de Bienfaisance, 5, rue Jean-Jaurès, et payés à la Recette Municipale, 34, rue Carnot, le lundi 20 décembre, de 9 à 11 heures et demie.

Se munir de la carte d'identité (rouge).

COURS DU SOIR. — Des cours d'adultes ont lieu les mardi, mercredi et vendredi de chaque semaine dans les écoles communales de garçons savoir :

Ecole du Centre, rue Jean-Jaurès, de 19 h. 30 à 21 heures ; Ecole du Crétinier, de 19 heures à 20 h. 30 ; Ecole de la Baillerie, de 19 h. 15 à 20 h. 45 ; Ecole du Touquet, de 19 heures à 20 h. 30 ; Ecole du Piouys, de 18 h. 30 à 20 heures.

Ces cours sont entièrement gratuits. Il suffit, pour y être admis, de se faire inscrire à l'une des écoles ci-dessus.

## CROIX

**ACCIDENTS DE TRAVAIL**

Les certificats de vie sont à retirer au plus tôt, à la Mairie, rez-de-chaussée, guichet n. 7.

Le paiement aura lieu jeudi 16 courant, de 7 heures à 4 heures, à la Salle des Fêtes.

**LES SECOURS AUX CHOMEURS**

Les personnes touchant les secours de chômage sont invitées à remettre leurs cartes de salaires, signées, 60, rue Jean-Jaurès, le vendredi 17 décembre : de 8 heures à 11 h. 30, de 1 à 2.500 ; de 14 heures à 17 h. 30, de 2.501 à 5.000.

AVIS. — Les personnes qui n'apporteront pas leurs cartes de salaires seront rayées des états de paiements.

**BRIQUETTES DE LIGNITE**

Vente de tickets pour les secteurs suivants au magasin central, 14, rue des Ogiers.

Mardi 14 décembre, de 8 à 12 h. et de 14 à 16 h., secteur Gare; mercredi 15 décembre, Grande Rue.

Carte de 1 personne 100 kilos pour 23 fr.; de 2, 3 et 4 150 kilos, 34 fr. 50; de 5 et plus 200 kilos, 46 fr.

**CHARBON SUPPLEMENTAIRE**

Vente de tickets au magasin central, 14, rue des Ogiers.

Mardi 14 courant, de 8 à 12 h. et de 14 à 16 heures, secteur Roubaix, 4e tour; mercredi 15, secteur Kléber, 4e tour.

1 personne, 100 kilos pour 36 fr.; 2, 3 et 4, 150 kilos pour 54 fr.; 5 et plus, 200 kilos pour 72 fr.

VOICI LE PERCEPTEUR. — Le percepteur de Croix se rendra le jeudi 16 décembre courant, de 2 à 4 heures du soir, à l'estaminet de la Salle des Fêtes de Croix, pour percevoir les contributions et autres taxes. Il paiera également les traitements et mandats divers de l'Etat, du département, ainsi que les allocations militaires.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Secteur du Centre (Dispensaire), le 16 décembre, 3e jeudi du mois, à 15 heures.

## HALLUIN

**MILLE CHAISIERS EN GREVE**

Les ouvriers chaisiers des 17 usines d'Halluin hommes et femmes, au nombre de 1000 environ, se sont mis en grève, ils réclament une augmentation de 0 fr. 50 l'heure pour les femmes et de 1 fr. l'heure pour les hommes. Les patrons refusent.

Il est malheureusement probable que cette grève ne soit de longue durée, les chaisiers étant pourvus de stocks abondants qui immobilise la vague de baisse.

# LILLE

**L'ALCOOL REND FOU !**

Le journalier Adolphe Vandercruyssen, 23 ans, domicilié, 2, rue Bernard, à Lambersart, aime la dive bouteille. L'ayant trop caressée, il se présenta en état complet d'ivresse chez Mme Klaskens, cabaretière, avenue de Dunkerque, 29. Celle-ci ayant refusé de lui servir à boire, Vandercruyssen, devenu furieux, se mit à faire de la casse.

Procès-verbal lui a été infligé pour ivresse et bris de clôture.


**25 FR.** Véritable RASOIR GILLETTE, Ecrin, Glace, 12 Lames, chez L. MAIRESSE, 1, rue des Ponts-de-Comines.


## AVIS ET COMMUNICATIONS

A L'ACADEMIE DE MEDECINE. — Dans sa séance annuelle, l'Académie de Médecine a décerné un prix à M. le docteur Lasablin, professeur à la Faculté de Médecine de Lille.

---

FEUILLETON DU *REVEIL DU NORD*. — N° 61

# LOINTAINE REVANCHE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

PAR

**Daniel LESUEUR**

— Sans compter le valet de cœur. Ce beau Marius Joubert, qui fait payer ses plus petites toiles trente mille francs, et qui vient de la portraiturer à l'œil.

— On dit ce portrait épatant.

— Vous allez voir ça, s'écria un bon camarade. Une horreur grotesque. Elle est tout en buste. Rien dans la jupe, comme une marionnette de guignol.

— Oh ! cependant... Joubert doit savoir à quoi s'en tenir.

— Pouah ! dit une femme laide. Ils ont du courage. Une rousse... Vous savez ce que l'on dit des rousses, quand ce n'est pas le henné ?..

— Oui, dit une autre, la boutique du parfumeur...

— D'ailleurs, la trouvez-vous si jolie ?

— Moi, ce n'est pas mon type...

— Et puis, elle se fagote.

Autour de Jeanine, les hommes s'inclinaient profondément, risquaient des galanteries discrètes, s'efforçaient de faire de l'esprit. Les femme papotaient souriantes :

— Ma chère, vous avez une robe divine.

— Ces applications sont d'une légèreté !

— Comment faites-vous pour que vos ondulations tiennent si bien ?

— Moi, dit une petite blonde, qui portait des frisettes fausses, je suis très mécontente de mon coiffeur. Il ne sait pas tirer parti de mes cheveux.

— Enfin, madame, nous allons donc admirer votre portrait, que Marius Joubert cachait si soigneusement dans son atelier. On dit que c'est une merveille.

— S'il ressemble seulement un peu au modèle...

— Chut... Voici le Président.

Le groupe officiel passa, rapide, au milieu des saluts... et tout le monde lui emboîta le pas. Le président de la Société des artistes français, qui venait de recevoir au seuil du palais le Président de la République, le guidait maintenant à travers les salles de peinture. Le directeur des Beaux-Arts, le ministre de l'Instruction publique, les chefs des maisons civile et militaire de la Présidence, et quelques membres du conseil, entre autres M. de Prézarches, accompagnaient immédiatement le chef de l'Etat. Les invités suivaient ce petit cortège : quelques-uns d'un pas fiévreux, pour s'y mêler de plus près possible ; les autres, ceux qui n'avaient pas besoin de l'occasion pour se montrer en si belle compagnie, d'une façon moins empressée, s'attardant devant les tableaux qui leur plaisaient. Des indépendants essayaient même de voir le Salon à leur guise, en flânant où bon leur semblait. Mais des agents interdisaient l'entrée des salles que le Président n'avait pas encore visitées.

Mme Chabrial, prétextant bientôt la fatigue, alla s'asseoir dans le jardin, au rond-point central, en face du buffet. C'était là, d'ailleurs, qu'on allait amener le Président pour lui faire boire la première coupe de champagne. Comme pour la vue des toiles, la consommation des rafraîchissements était interdite jusqu'à ce que les yeux ou la bouche constitutionels en eussent consacré la saveur.

— Vous restez là, ma chère amie ? demanda Chabrial à sa femme.

— Oui.

— Cela vous serait-il égal si je vous faisais ? Vous connaissez tant de monde... Vous ne serez pas un instant seule.

— Vous êtes si pressé de voir des chefs-d'œuvre ? questionna-t-elle ironiquement.

— Non... Mais si je pouvais dire deux mots à Prézarches...

— Vous grillez d'aller faire votre cour. Mon Dieu, êtes-vous assez de votre province !

— Dans ma situation politique, il faut bien..

— C'est vrai, dit-elle avec un furtif sourire. Allez donc... Allez... mon ami.

— Ah ! s'écria-t-il en regardant à quelques pas, voilà votre peintre. Il va vous tenir compagnie.

— Cela m'étonnerait. Il voudra être près de sa toile quand le Président y arrivera.

Le beau Marius Joubert, le peintre de toutes les élégances, apparut, correct comme une gravure de mod